

2019/09

**Compte rendu N°09**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 Septembre 2019**

**DEBUT DE SEANCE : 21H00**

**Lundi 23 Septembre 2019 à 21 H à la salle du Conseil Municipal.**

**ORDRE DU JOUR :**

D.2019-61 Construction d'un gymnase – choix des attributaires.....	2
D.2019-62 Construction d'un gymnase – Modification du plan de financement.....	4

Pour information

Questions diverses.

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	14
Abstentions :	0
Pour :	14
Contre :	0

*L'an deux mille dix-neuf, le 23 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis GUILHAUMON, Maire.*

Convocation du Conseil Municipal du : 18/09/2019

Date d'affichage du : 18/09/2019

**PRÉSENTS :** Mesdames et Messieurs Jean-Louis GUILHAUMON, Jérôme DELESALLE, Jean-Luc MEILLON, Marie-Thérèse BAUD-GERS, Corinne BARRERE, Pierre BARNADAS, Thierry CAUBET, Thierry LAFFOURCADE, Frédérique SADELER, Carine GUILLET, Christophe PESANDO.

**ABSENTS EXCUSÉS :** Mmes Dominique DUMONT, Géraldine PERY, Céline VIATEAU et M.Jean-Claude LASSERRE.

Procurations : Mme Dominique DUMONT a donné procuration à M.Jérôme DELESALLE. Mme Géraldine PERY a donné procuration à Mme Frédérique SADELER. M.Jean-Claude LASSERRE a donné procuration à M.Jean-Louis GUILHAUMON.

**SECRETARE DE SEANCE :** M.Pierre BARNADAS

**D.2019-61 : CONSTRUCTION D'UN GYMNASSE – DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE AU SIVOM DE MIELAN MARCIAC – ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents, que suivant délibération N°2018-13 en date du 27 février 2018, le Conseil Municipal a décidé de déléguer la maîtrise d'ouvrage pour la construction du gymnase au SIVOM de Miélan Marciac. La convention de maîtrise d'ouvrage a été signée en date du 09 août 2018.

La consultation portant sur les marchés de travaux relatifs à la construction d'un gymnase avec panneaux photovoltaïques sur le site du Pavillon à Marciac a été menée par le SIVOM Miélan Marciac sous la forme d'une procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L 2123 et R2123 du code de la commande publique.

La consultation comprenait 14 lots :

Références des lots	Dénomination des lots
LOT 01	Gros Œuvre
LOT 02	Charpente
LOT 03	Menuiseries ext
LOT 04	Plâtrerie
LOT 05	Peintures ex in
LOT 06	Carrelage faïence
LOT 07	Enduits de façades
LOT 08	Etanchéité
LOT 09	Sols souples
LOT 10	Equipements sportifs
LOT 11	Electricité
LOT 12	Plomberie
LOT 13	Chauffage
LOT 14	VRD

Il précise qu'à l'issue de la première phase de consultation les lots 01-Gros Œuvre, 02 Charpente Couverture, 07-Enduits de façades et 14-VRD ont été déclarés infructueux et une nouvelle consultation lancée.

A l'issue de cette seconde consultation, seul le lot 02 Charpente Couverture a été déclaré infructueux.

S'en est donc suivi une 3<sup>ème</sup> phase de consultation à l'issue de laquelle le SIVOM Miélan Marciac a réceptionné une seule offre recevable.

Le SIVOM de Miélan Marciac assisté du cabinet d'architecture de cette opération, la SELARL d'Architecture Jean Benoît ROUX, a procédé à l'analyse de l'ensemble des offres, aux négociations - à l'exception du lot N°09 Sols Souples - et a rendu son rapport à la commission des marchés de la commune de Marciac le lundi 23 septembre 2019.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal ;

- D'une part, de retenir les offres mieux disantes suivantes ;

Références des lots	Dénomination des lots	Entreprises mieux disantes	Après négo au 20/09/2019
LOT 01	Gros Œuvre	<b>DESPAUX</b>	297 420,39
LOT 02	Charpente	<b>TROISEL</b>	552 076,55
LOT 03	Menuiseries ext	<b>SAS DAZEAS</b>	68 009,12
LOT 04	Plâtrerie	<b>EURL JUGUES</b>	48 253,98
LOT 05	Peintures ex in	<b>MARQUE</b>	30 498,58
LOT 06	Carrelage faïence	<b>SARL LARY</b>	16 167,52
LOT 07	Enduits de façades	<b>BENNIS</b>	16 748,25
LOT 10	Equipements sportifs	<b>URBASPORT</b>	76 062,00
LOT 11	Electricité	<b>SARL BAJON</b>	91 865,76
LOT 12	Plomberie	<b>APICS</b>	35 772,25
LOT 13	Chauffage	<b>SEDB</b>	81 840,00
LOT 14	VRD	<b>MALET/ACCHINI</b>	232 245,17
		<b>TOTAL PROJET</b>	<b>1 546 959,57</b>

- D'autre part, de ne se prononcer sur l'attribution du lot N°09 qu'à l'issue de l'achèvement de la phase de négociation en cours conduite par le SIVOM Miélan Marciac

Sur ce rapport,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré décide à l'unanimité,

- D'attribuer les marchés aux entreprises ci-dessus désignées,
- D'autoriser le Maire à porter à la connaissance du SIVOM Miélan-Marcjac qu'il peut attribuer les marchés aux entreprises ci-dessus désignées,
- D'autoriser conformément à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage Monsieur le Président du SIVOM Miélan-Marcjac à signer les marchés avec les entreprises ainsi que toutes pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces travaux.

#### D.2019-62 : CONSTRUCTION D'UN GYMNASÉ – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Marcillac s'est engagée dans la construction d'un gymnase afin de structurer l'offre en matière d'équipements et répondre ainsi aux besoins de la population de notre collectivité et des communes de notre territoire.

Il rappelle également que le site sur lequel sera édifié ce gymnase accueille une école maternelle, une école élémentaire, un collège et que de nombreuses associations qui proposent à nos administrés des activités sportives, sont en attente de cet équipement qu'ils appellent de leurs vœux depuis de nombreuses années.

Monsieur le Maire revient ensuite sur les termes de la délibération N°2018-48 en date du 06 août 2018, qui a arrêté le plan de financement suivant :

Plan de financement prévisionnel :

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>			
<b>Etat : DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) et DETR (Dotation aux équipements des territoires ruraux)</b>	1 500 000 €	DETR : 20% DSIL : 20%	300.000,00 € 300.000,00 €
<b>Région</b>	1 500 000 €	26,7%	400.000,00 €

<b>Département</b>	1 500 000 €	10%	150.000,00 €
<b>Intercommunalité</b>	1 500 000 €	3,3 %	50.000,00 €
<b>Total des subventions prévisionnelles</b>			1.200.000,00 €
<b>Autofinancement (bloc local)</b>		20%	<b>300.000,00 €</b>

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée le nouveau coût d'objectif de cette opération au terme des différentes phases de la consultation organisée par le SIVOM de Miélan-Marcillac, maître d'Ouvrage délégué, qui s'établit à 1 800 000 € et évoque les raisons de ce surcoût.

Pour faire face à cette évolution du coût d'objectif, il propose au conseil municipal de faire évoluer le plan de financement et de solliciter une aide complémentaire de l'Etat au titre de la DSIL à hauteur de 120 000 € et de la Région Occitanie dans le cadre de la politique des Bourgs Centres à hauteur de 53 000 € - notre collectivité ayant fait le choix de présenter sa candidature dans un proche avenir.

La présente délibération a pour objet de valider le nouveau plan de financement suivant :

Nouveau plan de Financement

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>				
	Montant éligible	% de subvention du montant éligible	Montant alloué	% de subvention par rapport au coût global d'opération
<b>Etat : DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) et DETR (Dotation aux équipements des territoires ruraux)</b>	1 500 000 €	DETR : 20% DSIL : 20%	300.000,00 € 300.000,00 €	40
<b>Etat</b>	<b>300 000 €</b>	<b>DSIL : 40%</b>	<b>120 000,00 €</b>	

<b>Région</b>				
<b>Démarche Bourg Centre</b>	1 293 378 €	35 %	453.000,00 €	25,16
<b>Département</b>	1 500 000 €	10%	150.000,00 €	8,33
<b>Intercommunalité</b>	1 500 000 €	3,3 %	50.000,00 €	2,77
<b>Département – Budget participatif</b>	42500 €	70,58 %	30 000 €	1,66
<b>Total des subventions prévisionnelles</b>			1.403.000,00 €	77,92
<b>Autofinancement</b>			397 000 €	22,08%

Les travaux de construction du gymnase doivent débuter en octobre 2019 pour s'achever à la fin du dernier semestre 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide ;

- D'acter la réalisation des travaux, tels que présentés dans le cadre du permis de construire modificatif,
- D'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire

à solliciter ;

- auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local une enveloppe supplémentaire à hauteur de 120 000 €,
- auprès de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée une enveloppe au titre du dispositif « Bourgs Centre Occitanie Pyrénées-Méditerranée » à hauteur de 53000 €,

et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

**Pour information :**

- Gymnase – Nécessité de passer un avenant à la convention de délégation de maîtrise d’ouvrage avec le SIVOM Miélan-Marcillac afin d’actualiser le nouveau plan de financement.
- Travaux de restauration et de reconstruction du site des Augustins.

**Questions diverses :**

- Etude de médiation culturelle et patrimoniale,
- Aires de Jeux,
- Eclairage public aire de jeux des Promenades et terrain de pétanque,
- Rue Saint-Pierre,
- Aménagement RD3B,
- Cheminements doux,

**Séance levée à 22H30.**

Fait à Marcillac le 08 Novembre 2019

Le Maire

Jean Louis GUILHAUMON

